

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
 Le 8 septembre 2023 Le 18 septembre 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*

Le 22 septembre 2023 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BENKHADDA, DAUSSE, HOCHET,
 LEFEVRE, LOUBET, RAINE, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE MASSON,
 LESUEUR, MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN,
 SIMON

Présents : 18

Votants : 27

Absents :

Madame	BARNAUD	(excusée pouvoir à M.ASSELINE)
Madame	COLLET	(excusée pouvoir à G.LOUBET)
Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à JM.LESUEUR)
Madame	FERY	(excusée pouvoir à X.RICHEL)
Madame	SANNIER	(excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	BOUFFARD	(excusé pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à M.BENKHADDA)

Olivier SAINT MARTIN a été élu secrétaire

OBJET : CULTURE : PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE.

Sophie HOCHET Maire adjoint chargé de la culture informe que dans le cadre de la réflexion sur la politique culturelle de la commune, la lecture publique et l'équipement culturel Bibliothèque en sont un des piliers de celle-ci. Il a été décidé de s'intégrer dans une démarche de rédaction d'un PCSES (*projet culturel, scientifique, éducatif et social*) en lien avec la Bibliothèque Départementale du Calvados afin de définir les objectifs de celle-ci sur les 5 prochaines années.

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3211-14 ;

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20230918-20230503-DE Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023

.../...

.../...

CONSIDÉRANT que la Commune a décidé de procéder au réaménagement et à l'extension de la bibliothèque,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé à cette fin d'engager une procédure adaptée sans remise de prestation pour le marché de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération n° 2020-02-03 du 28 mai 2020, approuvant la constitution d'une commission d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que pour la mise en œuvre de cette procédure, il est nécessaire d'approuver le lancement de la consultation des dossiers de candidatures du marché de maîtrise d'œuvre ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement du marché de procédure adaptée sans remise de prestation pour la maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISER**, le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE** le lancement du marché de procédure adaptée sans remise de prestation pour la maîtrise d'œuvre ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **22 septembre 2023**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **22 septembre 2023**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20230918-20230503-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023